
POLITIQUE

En vigueur le : 27 novembre 2019

Domaine : ADMINISTRATION

PROTOCOLE DES DRAPEAUX

ÉNONCÉ

La politique du Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) est d'afficher les drapeaux avec dignité et respect. En tant que conseil scolaire catholique et francophone, il incombe que cette politique tienne compte de cette réalité. Conséquemment, le Csc MonAvenir reconnaît le drapeau franco-ontarien parmi les drapeaux officiels et ce, conformément à la Loi de 2001 sur l'emblème franco-ontarien : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/01f05>

BUT

La présente politique a pour but d'établir un protocole des drapeaux incluant des procédures pour la « mise berne » pour les écoles et les installations du Csc MonAvenir.

DÉFINITIONS

Drapeau : Un drapeau est défini comme étant un symbole ou l'emblème d'un pays, d'une communauté ou d'une institution. Il représente un objet commun à tous et sert de symbole rassembleur.

Mise en berne : Expression d'un deuil collectif, la mise en berne d'un drapeau s'exécute en le faisant flotter à mi-mât. Lorsque les circonstances exigent qu'un drapeau soit mis en berne, tous les drapeaux qui flottent en même temps aux mats voisins doivent également être mis en berne.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le drapeau national du Canada, le drapeau franco-ontarien ainsi que le drapeau de la province de l'Ontario représentent l'honneur et la fierté pour tous les citoyens de la province. Ils doivent être traités avec respect.
2. Le Csc MonAvenir adhère aux principes directeurs concernant le déploiement des drapeaux en vertu du Règlement 298 de la *Loi sur l'éducation* ainsi que les *Règles sur le déploiement du*

drapeau national canadien du ministère du Patrimoine canadien du gouvernement du Canada.

R.R. O. 1990, Règlement 298, s. 5(1)(2) – Loi sur l'éducation

Drapeau

s. 5 (1) L'école hisse le drapeau national du Canada et le drapeau provincial de l'Ontario sur demande du conseil.

3. Le Csc MonAvenir a pour politique de hisser le drapeau franco-ontarien en tant que drapeau officiel.
4. Toutes les écoles et les installations du Csc MonAvenir suivront les procédures de déploiement du drapeau national canadien tel que stipulé par le ministère du Patrimoine canadien du gouvernement du Canada.

EXTÉRIEUR:

1. Chaque école/installation du Csc MonAvenir déploiera le drapeau national du Canada sur un mât à l'extérieur.
2. Le drapeau franco-ontarien sera également déployé sur un mât à l'extérieur. (À noter que pour certaines écoles, un seul mat est installé. Donc le drapeau national du Canada et le drapeau franco-ontarien seront hissés sur un seul mât, dans ce même ordre.)
3. Les nouvelles écoles/installations seront munies de trois mâts extérieurs lors de leur construction.

INTÉRIEUR:

L'école expose dans son enceinte le drapeau national du Canada, le drapeau provincial de l'Ontario et le drapeau franco-ontarien.

MISE EN BERNE

La mise en berne des drapeaux nationaux est une procédure bien établie durant laquelle les états offrent un hommage et démontrent le deuil collectif. Puisque ces drapeaux sont reconnus comme étant des symboles de premières importances de leur pays, le geste de la mise en berne est une déclaration visuelle dramatique qui reflète la perte qui est ressentie par tous les citoyens.

À PRESCRIRE :

La direction de l'éducation s'assurera que les procédures opérationnelles sont appliquées afin de soutenir cette politique.